

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/fichage-des-francais-leur-securite-pretexte-a-des-derives-securitaires-et>

Fichage des Français : leur sécurité, prétexte à des dérives sécuritaires et liberticides



- C

des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -
Date de mise en ligne : lundi 14 décembre 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Fichage des Français : leur sécurité, prétexte à des dérives sécuritaires et liberticides

Jean-Frédéric Poisson, président de VIA (anciennement parti chrétien-démocrate), et François Billot de Lochner, président de Liberté Politique, nous alertent sur de nouvelles atteintes aux libertés et cosignent dans Valeurs Actuelles une tribune de défense de nos libertés :

« Toujours plus d'atteintes aux libertés fondamentales des Français. Après la liberté de culte, la liberté de circuler, la liberté d'informer et la liberté éducative, le gouvernement tente à présent sa chance du côté de la liberté d'opinion. C'est à croire qu'il s'est fixé pour programme de n'en laisser aucune intacte.

Le journal officiel du 4 décembre faisait en effet état de la publication de trois décrets élargissant les prérogatives des forces de l'ordre, notamment en matière de fichage. Celles-ci pourront non seulement collecter des données sur les activités politiques des personnes dont elles pensent qu'elles constituent une menace, mais aussi sur leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses. Douze ans après l'échec d'une tentative similaire avec le projet de fichier de police informatisé EDVIGE, le gouvernement réitère une dérive dont il avait déjà été dit à l'époque qu'elle contrevient au droit Français.

Bien sûr, c'est au prétexte de garantir notre sécurité que sont prises ces nouvelles dispositions. Mais, comme nous y sommes désormais habitués, l'exécutif profite de l'occasion qui lui est donnée, ou qu'il s'est donné à lui-même, pour élargir son pouvoir de contrôle sur la population. D'ailleurs, la CNIL a demandé à ce que le projet soit précisé avant son entrée en application ce qui n'a provoqué aucune réaction de la part du gouvernement. La CNIL, dans sa délibération n°2020-064 du 25 juin 2020, souligne à ce propos l'étendue disproportionnée des possibilités de fichage permises par ces décrets. Elle insiste notamment sur le fait que le traitement des données envisagé « vise à prévenir des atteintes de natures très diverses qui peuvent porter sur des agissements ou des individus n'étant pas nécessairement susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat ». Dans le même avis, elle insiste encore sur le fait que le traitement prévu « n'intéresse que pour partie, et de manière résiduelle, la sûreté de l'Etat ». Flou artistique d'autant plus grave que le fichage peut également s'étendre aux proches des personnes concernées.

Comment ne pas s'inquiéter de l'usage politique qui pourrait être fait par l'Exécutif d'un tel pouvoir ? Une fois de plus, la Macronie entre dans le domaine si sensible des libertés fondamentales comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.

La sécurité des Français ne peut pas servir de prétexte à toutes les dérives sécuritaires du monde orwelien que nous promettent Emmanuel Macron et les siens. Cela est d'autant moins acceptable quand ces dérives sont manifestement contraires au droit des libertés fondamentales. C'est pourquoi nous ne laisserons pas faire et entamerons, dans les prochains jours, les procédures nécessaires auprès des autorités pertinentes.

»

Jean-Frédéric Poisson, président de VIA (anciennement parti chrétien-démocrate), et François Billot de Lochner, président de Liberté Politique

Site source :

[Valeurs actuelles](#)